

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le 08/07/2026

ID : 071-217101955-20260708-AR_008_2026-AR

Date de l'arrêté :
08/07/2026

Objet :
Arrêté de Mainlevée de péril

République Française
Département : SAONE-ET-LOIRE
Arrondissement : Mâcon
FARGES LES MACON - COMMUNE

ARRÊTÉ
N° AR_008_2026

portant Arrêté de Mainlevée de péril

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté de mise en péril en date du 07 mai 2026

Vu le rapport de Madame ZANIN en date du 08 juillet 2026 constatant la réalisation des travaux de sauvegarde du clocher de l'église

ARRÊTE :

Article 1 : sur la base du rapport établi par Madame ZANIN, architecte en charge des travaux, il a été pris acte de la réalisation des travaux de sauvegarde du clocher de l'église, en conséquence il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de circulation automobile et piétonne aux abords de l'église à compter du 08 juillet 2026.

Article 2 : l'arrêté portant interdiction temporaire de circulation automobile et piétonne aux abords de l'église est abrogé.

Fait à FARGES LES MACON, le 08 juillet 2026



AR_008_2026